

frais communs des parties aux présentes (l'autre partie convenant par les présentes de n'opposer en rien, mais d'aider et consentir à icelle, dans toute session ou sessions durant le dit terme de vingt-et-un ans, enjct à la suspension prescrite par la clause trois.)

12. La présente convention et la convention formelle et tout acte du 5 parlement ainsi demandé sera à tous égards sujet et ne préjudiciera pas aux hypothèques, cautionnements, garanties, pouvoirs, droits et intérêts des porteurs de bons de la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du Lac Huron pour la somme totale de cinq cent mille louis, ou environ, tel que spécifié dans la cédulo ci-jointe, et les intérêts et arrérages 10 d'intérêts, et des hypothèques tenues en fidéi-commis pour iceux, et des dispositions seront établies pour iceux respectivement d'accord avec la convention formelle et l'acte du parlement respectivement—mais, excepté en vertu de la clause cinq, si l'option par là conférée est exercée, ces hypothèques, bons, garanties, pouvoirs, droits et intérêts respecti- 15 vement, ne se seront pas étendues de manière à comprendre ou embrasser l'entreprise, le chemin de fer, les biens, revenus, péages, loyers ou profits autres que l'entreprise actuelle, le chemin de fer et les biens de la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du Lac Huron et les revenus, péages, loyers et profits en provenant. 20

En foi de quoi, la dite compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada et la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du Lac Huron ont aux présentes apposé leur sceaux communs les jour et an susdit.

[L. S.] (Signé,) J. M. GRANT,
Secrétaire.

(Signé,) E. W. WATKIN,
Président de la Compagnie du Grand
Tronc du Canada.

[L. S.] (Signé,) THOMAS SHORT,
Secrétaire.

(Signé,) PHILIP RAWSON,
Président de la compagnie du chemin de fer
de Buffalo et du Lac Huron.

7 juillet 1864.

CÉDULE MENTIONNÉE CI-HAUT.

Etat approximatif des obligations de la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du Lac Huron.

Débetures hypothécaires, environ.....	505,000	0	0	
Débetures déferées.....	166,666	0	0	
Arrérages d'intérêts sur do au 6 juin 1864.	36,376	0	0	
1er capital privilégié.....	150,000	0	0	
2ème do do.....	85,000	0	0	
(A) Options pour capital privilégié.....	59,655	0	0	
Actions et options entre les mains de la compagnie.....	1,273	6	8	250,000 0 0
(B) Différence entre la valeur nominale et actuelle des nouvelles actions privilégiées.....	103,477	13	4	
Arrérages d'intérêts privilégiés jusqu'à mai 1864 (B).....	57,750	0	0	
Dette flottante, environ comme au bas.....	80,000			
	<u>21,142,792.13</u>	4		